



# ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

paiement

Question écrite n° 66571

## Texte de la question

M. Claude Birraux attire l'attention de M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie sur les préoccupations de l'union départementale des PME de Haute-Savoie concernant les modifications intervenues dans le mode de règlement de la TVA, désormais uniquement possible par virement bancaire. En effet, pour un problème bancaire relatif aux jours de valeur, les entreprises se voient réclamer des pénalités de 5 % par jour différé de vingt-quatre heures dû à la banque, sachant que même un virement demandé à bonne date peut être reçu par l'administration avec un ou plusieurs jours de retard. Il lui demande donc quelles mesures il entend prendre pour remédier à cette situation.

## Données clés

**Auteur :** [M. Claude Birraux](#)

**Circonscription :** Haute-Savoie (4<sup>e</sup> circonscription) - Union pour la démocratie française-Alliance

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 66571

**Rubrique :** Tva

**Ministère interrogé :** économie

**Ministère attributaire :** économie

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 1er octobre 2001, page 5512